



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/51/SC.1/L.1  
14 octobre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante et unième session  
Genève, 4-15 octobre 2004  
Point 4 de l'ordre du jour  
Comité de session I

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION I**

Rapporteur: M<sup>me</sup> Preeti Saran (Inde)

*Orateurs*

Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED  
Directeur du Programme spécial en faveur des pays les  
moins avancés, des pays en développement sans littoral  
et des petits États insulaires en développement  
Brésil au nom du Groupe des 77  
Haïti au nom du Groupe latino-américain et caraïbe  
Nigéria au nom du Groupe africain  
Pakistan au nom du Groupe africain  
Bénin au nom des PMA  
Pays-Bas au nom de l'Union européenne  
Mauritanie

Norvège  
Suisse  
Chine  
Bangladesh  
Sénégal  
Japon  
États-Unis d'Amérique  
Zambie  
Éthiopie  
Afghanistan  
Rwanda

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.  
Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant  
le **mardi 19 octobre 2004** à la:

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8102, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5654.

**EXAMEN DES PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME  
D'ACTION EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS  
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010**

*(Point 4 de l'ordre du jour)*

1. En présentant ce point de l'ordre du jour, le **Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED** a souligné l'importance essentielle que la CNUCED accordait aux obstacles au développement rencontrés par les PMA. Il a évoqué la situation économique et sociale actuelle de ces pays en mettant en lumière les graves contraintes qui pesaient sur leur développement – faiblesse de la formation de capital, taux élevés d'analphabétisme, conflits civils, les déficits commerciaux importants, etc. Les transferts de richesse n'étaient pas suffisants pour réduire la pauvreté. Le Secrétaire général adjoint s'est plutôt déclaré favorable à des politiques et mesures d'assistance qui faciliteraient le développement de capacités productives, entraînant la création d'emplois et la hausse des revenus des ménages. Le commerce extérieur pouvait jouer un rôle essentiel à cet égard. Toutefois, le Secrétaire général adjoint craignait que l'impact positif des exportations ne soit annulé par la diminution des entrées de capitaux ou l'accroissement du service de la dette.

2. Le **Directeur du Programme spécial en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement**, en introduisant les principales conclusions du *Rapport sur les pays les moins avancés, 2004*, a fait observer que les résultats économiques des PMA s'étaient légèrement améliorés pendant la période 2000-2002. Toutefois, nombre de ces pays n'étaient pas sur la voie de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, en particulier de celui visant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Le Directeur était néanmoins contre toute forme de pessimisme dans la mesure où le développement des PMA n'était en aucune façon un rêve impossible, à condition que les bonnes stratégies et politiques soient appliquées et qu'un environnement mondial favorable permette de mobiliser les ressources nécessaires.

3. Le représentant du **Brésil**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que dans la plupart des PMA, la libéralisation poussée du commerce n'avait pas produit les résultats escomptés en matière de réduction durable de la pauvreté et de développement. Cela venait du

fait que le modèle économique employé ne permettait pas de surmonter les obstacles considérables rencontrés par ces pays. Le représentant a souligné la nécessité de définir et de mettre en œuvre des stratégies de développement «post-libérales», notamment des politiques publiques volontaristes qui puissent promouvoir le développement et la réduction de la pauvreté dans les PMA. En outre, il fallait mettre davantage l'accent sur les mesures internationales d'appui pour que les politiques mises en œuvre visent à développer les capacités productives grâce à des investissements en capital et à l'acquisition de compétences, ainsi qu'au progrès technologique et à la modernisation. Le représentant a appelé la communauté internationale à accroître son aide au développement afin d'honorer les engagements internationaux pris dans le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA. Dans ce contexte, il a souligné l'importance d'une évaluation approfondie des besoins de ces pays, notamment concernant le développement des infrastructures de base et la mise en valeur des ressources humaines, afin de mieux attirer l'IED.

4. Le représentant de **Haïti**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a rappelé que très peu de PMA appliquaient un régime commercial restrictif, que les recettes d'exportation étaient très concentrées au sein de ce groupe de pays, et que la plupart des PMA étaient de plus en plus marginalisés dans le système commercial international. Même si le commerce international ne pouvait à lui seul résoudre le problème du sous-développement, un certain nombre de facteurs, qui sortaient du cadre des questions traitées à l'OMC, empêchaient les PMA de tirer parti des avantages de la libéralisation du commerce. Parmi ces facteurs, le représentant a souligné la diminution de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement après la libéralisation du commerce. D'où l'absence d'effets notables de cette libéralisation sur la croissance des PMA.

5. Réaffirmant l'adhésion du Groupe latino-américain et caraïbe aux objectifs de développement de Doha, le représentant a souscrit aux orientations préconisées dans le *Rapport sur les PMA, 2004* concernant la nécessité d'accroître les débouchés commerciaux, de rendre l'assistance technique et financière plus efficace, d'alléger la dette, d'augmenter les flux de capitaux privés et de fournir une assistance internationale à l'appui du transfert et de l'acquisition de technologies.

6. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a rappelé la nécessité de garantir aux pays une marge d'action et de parvenir à un meilleur équilibre dans les relations économiques internationales. Il a souligné que parallèlement aux efforts de libéralisation du commerce des PMA, des mesures complémentaires et un environnement économique extérieur favorable étaient nécessaires. L'augmentation des flux d'aide, l'efficacité des préférences commerciales et la hausse des flux IED concourraient à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire.

7. Malgré la faible augmentation du montant global net des ressources destinées aux PMA en 2001-2002, très peu de pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE avaient atteint ou dépassé le taux de 0,15 % du produit national brut qui avait été fixé comme objectif pour l'APD dans le Programme d'action de Bruxelles. Si l'affectation de l'APD aux secteurs stratégiques des PMA, en particulier à l'infrastructure économique, restait problématique, les efforts visant à délier l'aide étaient encourageants et devraient contribuer à accroître l'efficacité de l'APD. Le représentant a souligné la nécessité d'accroître la coopération Sud-Sud, mais a ajouté que celle-ci devrait être considérée comme complémentaire de la coopération Nord-Sud et ne pas la remplacer. Il a rappelé l'engagement pris dans le consensus de São Paulo de publier le *Rapport sur les PMA* tous les ans et a évoqué le mandat relatif aux petits pays à économie vulnérable ainsi qu'aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement de transit.

8. Le représentant du **Nigéria**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné la nécessité d'améliorer les conditions socioéconomiques dans les PMA, afin d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de croissance énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles ainsi que les Objectifs de développement du Millénaire. Il a demandé que les obstacles rencontrés par ces pays soient examinés de manière plus détaillée afin de tirer parti des effets positifs potentiels de la relation entre commerce et réduction de la pauvreté. Évoquant les résultats mitigés que les PMA avaient obtenus en matière de commerce, de croissance et de réduction de la pauvreté au cours des dernières années, cela malgré leurs efforts de libéralisation, il a jugé nécessaire d'étudier d'autres stratégies nationales de développement possibles qui donneraient une marge d'action à ces pays pour atteindre leurs objectifs de développement. Il a aussi mentionné les conséquences néfastes que l'instabilité des prix des produits de base avait

pour de nombreux PMA et a souligné que les PMA avaient besoin d'un traitement spécial et différencié, de préférences commerciales et d'une intégration plus poussée dans le commerce Sud-Sud. Si les activités relevant du Cadre intégré étaient louables, il était nécessaire d'accroître l'intensité et la portée de l'assistance technique liée au commerce. Le représentant a appelé la communauté internationale à augmenter ses contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA afin d'en reconstituer périodiquement les ressources.

9. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), s'est inquiété de l'augmentation du nombre de PMA, alors que l'on escomptait initialement et que l'on espérait toujours que celui-ci diminuerait. Si les objectifs du Programme d'action de Bruxelles étaient encore valables, les évaluations récentes montraient que les PMA ne pourraient pas atteindre les objectifs fixés si les tendances actuelles se poursuivaient.

10. Le représentant a proposé de procéder à une évaluation complète des besoins, afin de déterminer le volume des ressources financières nécessaires pour réduire véritablement la pauvreté dans les PMA. Concernant la participation de ces pays au commerce multilatéral, il a fait observer que malgré les multiples mesures de libéralisation adoptées, les résultats des PMA étaient modestes et les déficits commerciaux s'étaient creusés; les flux d'IED à destination des PMA étaient concentrés dans quelques pays et limités à certains secteurs tels que les télécommunications.

11. Le représentant a souligné la nécessité de fournir une assistance technique et une aide financière de grande ampleur pour briser le cercle vicieux du manque de compétitivité, de la faible valeur ajoutée des produits, de l'absence de diversification de l'économie, du niveau élevé d'endettement et du sous-développement chronique. Pour aider les PMA à corriger tous ces déséquilibres, il a demandé instamment à la CNUCED d'accroître ses activités d'assistance technique.

12. Le représentant des **Pays-Bas**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** (UE), a souscrit aux orientations générales de l'analyse réalisée dans le *Rapport sur les PMA, 2004*. Il a souligné la nécessité de renforcer les capacités productives dans les PMA, afin d'aider ces pays à mieux utiliser les préférences commerciales accordées par l'UE, notamment par le biais de l'initiative «Tout sauf les armes» et de l'initiative récemment lancée concernant les produits de

base. Enfin, il s'est déclaré favorable à ce que la priorité soit donnée aux analyses portant sur les PMA et à l'assistance technique en faveur de ces pays en leur allouant des ressources financières et humaines suffisantes au sein du secrétariat de la CNUCED.

13. Le représentant de la **Mauritanie** s'est dit préoccupé par la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Il était nécessaire que celui-ci soit appliqué de manière plus vigoureuse. Le représentant a demandé instamment aux partenaires de développement d'honorer leurs engagements. L'histoire des PMA était caractérisée par les rendez-vous manqués. La communauté internationale devrait faire plus d'efforts pour aider ces pays qu'elle n'en avait fait au cours des 20 dernières années. Une action concertée était particulièrement nécessaire afin d'accroître l'aide, de trouver des solutions durables à la question de la dette, de faciliter l'accès aux marchés et de renforcer les capacités.

14. Le représentant de la **Norvège** a souligné que tous les acteurs – organismes des Nations Unies, autres institutions multilatérales, donateurs bilatéraux et PMA eux-mêmes – devraient accorder le rang de priorité le plus élevé à la bonne application du Programme d'action de Bruxelles. Compte tenu de la lenteur des progrès accomplis par la plupart des PMA dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté, en particulier en Afrique sub-saharienne, il a souligné la nécessité d'accroître les ressources mobilisées et l'assistance fournie aux niveaux tant national qu'international. La Norvège avait commencé à accorder un accès en franchise et hors contingents à son marché dès juillet 2002, s'était fixé comme objectif de fournir aux PMA une APD supérieure à 0,2 % de son RNB, et avait invité les pays en développement avancés à améliorer l'accès aux marchés des PMA. Le représentant s'est félicité de la revitalisation du SGPC et a réitéré l'appui sans réserve de la Norvège à cette initiative. Concernant le développement de la production et de la capacité d'échange, il a affirmé l'importance du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

15. Le représentant de la **Suisse** a souligné la nécessité de redoubler d'efforts au niveau national pour intégrer le commerce dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Cela contribuerait à renforcer les liens entre le commerce international et le reste de l'économie nationale et aiderait à modifier les politiques commerciales pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement. La Suisse se félicitait de l'atelier qui serait prochainement organisé sur l'intégration des questions commerciales dans les documents de

stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à Kigali (Rwanda). Le représentant a rappelé l'importance du traitement spécial et différencié et des préférences commerciales pour les PMA. Il a mis l'accent sur les possibilités offertes par le commerce Sud-Sud et a proposé de faire de cette question le thème central du prochain *Rapport sur les PMA*.

16. Le représentant de la **Chine** s'est déclaré préoccupé par la vulnérabilité du groupe des PMA et par sa marginalisation croissante dans l'économie mondiale. Il a mis en lumière les efforts déployés par ces pays pour remédier à leurs difficultés, notamment en menant des programmes de réforme économique vigoureux, mais il a demandé instamment à la communauté internationale de prendre part à l'amélioration des conditions défavorables que rencontrent les PMA en fournissant un appui pratique et une assistance dans des domaines tels que l'investissement, le commerce, l'allègement de la dette, l'augmentation de l'APD et le soutien technique. Il a aussi évoqué l'importance essentielle des préférences commerciales accordées aux produits de ces pays, et il a demandé la fourniture d'une assistance technique et l'adoption de mesures de renforcement des capacités qui tiennent compte de la situation particulière des PMA.

17. Le représentant du **Bangladesh** a souligné la nécessité de remédier à plusieurs obstacles importants que les PMA rencontraient: absence de capacités commerciales, caractère défavorable des termes de l'échange, sous-développement des marchés financiers, manque de ressources, inadaptation du capital humain, existence de taux élevés d'endettement extérieur, etc. Il s'est inquiété de l'évolution de l'APD et de l'IED. S'agissant de l'intégration du commerce dans les DSRP, il était préoccupé par la rapidité et l'ampleur de la libéralisation du commerce et a demandé que l'assistance technique liée au commerce soit conforme aux priorités nationales et que des stratégies complémentaires d'appui aux DSRP nationaux soient mises en œuvre. Il a aussi évoqué la nécessité de concilier les conditions liées aux échanges internationaux et aux flux d'aide avec les priorités nationales de développement.

18. Le représentant du **Sénégal** a mis en garde contre l'augmentation persistante de la pauvreté dans les PMA malgré les efforts réalisés par des gouvernements qui avaient considérablement modifié leurs orientations, notamment en libéralisant le commerce. Il a demandé une assistance accrue au renforcement des capacités productives et la réduction des subventions agricoles dans les pays développés. Il a préconisé l'adoption de mesures internationales visant à remédier à la vulnérabilité des PMA à l'égard des fortes fluctuations des prix des produits de base et a plaidé

en faveur de préférences commerciales plus efficaces et de la coopération Sud-Sud. Concernant la mise en œuvre du Consensus de São Paulo, il a fait observer qu'une augmentation sensible des ressources était nécessaire, en particulier de celles affectées au Programme spécial en faveur des PMA.

19. Le représentant du **Japon** a dit que son pays souscrivait aux idées principales du *Rapport sur les PMA, 2004*. Les questions relatives au transport en transit revêtaient une importance particulière pour le Japon compte tenu de l'intérêt qu'il portait à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit qui s'était tenue au Kazakhstan en 2003. Le Japon soutenait aussi l'agriculture dans les petits États insulaires en développement, les négociations d'adhésion des PMA à l'OMC, la fourniture d'infrastructures, la prestation de services médicaux, l'annulation de la dette et le rétablissement de la paix dans les pays touchés par un conflit. Le représentant a aussi annoncé que la Conférence afro-asiatique sur l'investissement se tiendrait en novembre 2004.

20. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a évoqué les nombreux obstacles que les PMA rencontraient et a souligné la nécessité de résorber la pauvreté grâce à l'adoption de mesures appropriées sur de multiples fronts. Le développement exigeait la mobilisation de toutes les ressources – commerce, investissement, épargne intérieure et salaires rapatriés, outre l'APD. Le représentant a souligné que le secteur privé pouvait contribuer au développement et que certaines conditions – bonne gouvernance, transparence, régime de commerce et d'investissement ouvert, primauté du droit et protection des droits de propriété – étaient nécessaires. Évoquant l'augmentation des flux d'APD en provenance de son pays, il a insisté sur l'importance d'autres formes essentielles de transfert financier vers les PMA tels le rapatriement de salaires et les flux de capitaux privés.

21. Le représentant de la **Zambie** a mis l'accent sur la détresse des populations des PMA. Concernant les engagements pris dans le Programme d'action de Bruxelles, il a demandé davantage d'assistance en faveur de ces pays et s'est dit convaincu que la communauté internationale appuierait davantage les efforts déployés par les PMA pour sortir du piège de la pauvreté.



22. Le représentant de l'**Éthiopie** a souligné la nécessité de continuer à analyser le lien entre l'extrême pauvreté et la dépendance à l'égard des produits de base et de définir des politiques qui atténueraient la vulnérabilité des PMA à l'égard des chocs extérieurs sur les marchés de produits de base en tenant compte des prix sur les marchés mondiaux pour le remboursement de la dette. Il a préconisé d'améliorer l'accès de ces pays aux marchés et a demandé la suppression des obstacles à l'entrée afin d'aider les PMA en cours d'adhésion à l'OMC à tirer parti des dispositions relatives au traitement spécial et différencié dont bénéficiaient les PMA membres de cette organisation. Il a souligné la nécessité d'accroître les flux d'IED, le transfert de technologie et les crédits concessionnels à ces pays. Enfin, il s'est inquiété de la lenteur de la mise en œuvre des engagements internationaux et a demandé instamment aux partenaires de développement des PMA de continuer de verser au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA des contributions qui soient prévisibles et régulières.

23. Le représentant de l'**Afghanistan** s'est félicité de l'évolution positive récente des PMA, mais craignait que l'on ne sous-estime les obstacles rencontrés par ces pays. La réduction de la pauvreté représentait encore un grand défi et l'interaction entre le commerce et la réduction de la pauvreté était plus complexe qu'on ne le pensait. La pauvreté était un problème multiforme qui englobait notamment des questions telles que les conflits civils, la faible mise en valeur des ressources humaines et le manque de capacités productives. Résumant la situation de son pays, le représentant a évoqué les politiques économiques récemment adoptées qui garantiraient une croissance dynamique de l'économie non liée à la drogue, avec pour objectif un revenu par habitant de 500 dollars É.-U. d'ici 2015. La mise en place d'un nouveau régime commercial conforme aux règles de l'OMC contribuerait à soutenir la reprise du secteur agricole et de l'économie en général. Toutefois, l'Afghanistan avait besoin d'une assistance internationale supplémentaire.

24. Le représentant du **Rwanda** a dit que son pays était déterminé à réduire la pauvreté grâce à diverses mesures, notamment à la promotion du commerce extérieur. S'il y avait un lien entre commerce et réduction de la pauvreté, il serait nécessaire d'identifier les facteurs qui entravaient la réduction de la pauvreté ou qui y contribueraient. Il fallait que les politiques nationales relatives à la dette, aux transferts financiers, à l'investissement et aux questions connexes soient cohérentes. La croissance économique, et donc la hausse du revenu par habitant, n'était possible

que si les PMA disposaient de capacités productives suffisantes et les utilisaient de manière efficace. Toutefois, la cohérence des politiques étant aussi nécessaire au niveau international, le représentant a appelé la communauté internationale à prendre des mesures visant à harmoniser les politiques internationales.

-----